



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 81542

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay interroge M. le Premier ministre sur l'instauration, en accord avec les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, de l'évocation au Parlement des soldats français tués dans l'exercice de leur devoir. Le 25 mai 2010, les députés ont observé, à l'Assemblée nationale, une minute de silence en hommage à la jeune policière abattue récemment lors d'une fusillade à Villiers-sur-Marne. Il apparaît comme une évidence que le Parlement doive rendre de la même façon hommage au sacrifice des soldats morts pour leur devoir. Elle lui demande de demander aux présidents des deux assemblées de rendre hommage aux soldats morts pour la France et d'observer en leur mémoire une minute de silence.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81542

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6777

Question retirée le : 21 septembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)